



Mairie de Feytiat

Services
extra-scolaires

PROJET PEDAGOGIQUE Section maternelle 3-6 ans

**ACCUEIL
DE
LOISIRS**

Agent référent :
Fabrice COMES

Dernière actualisation :
29/01/2010

INTRODUCTION

La section maternelle de l'Accueil de Loisirs de Feytiat est une entité éducative qui accueille les enfants scolarisés en école maternelle, à partir de l'âge de 3 ans, et jusqu'à l'entrée à l'école élémentaire.

Les enfants domiciliés ou scolarisés sur la commune de Feytiat sont accueillis prioritairement. Ceux originaires des communes d'Aureil et de Panazol bénéficient, par convention du même tarif que ceux de la commune. Enfin, des enfants d'autres communes peuvent profiter de la structure sur la base d'un tarif spécifique et seulement en fonction du nombre de places disponibles le jour de la demande (cf règlement intérieur).

Ce service, mis en place par la Commune de Feytiat a pour objectif d'offrir aux enfants d'âge maternel des activités récréatives en complément du temps de scolarité dans un cadre de parfaite sécurité physique et affective. Il fonctionne sur les temps extra scolaires (mercredis et vacances scolaires, sur trois sites distincts :

- les mercredis en période scolaire :
 - les enfants âgés de 3 et 4 ans forment un groupe de 16 maximum, accueillis à la Maison de la Famille et de la Petite Enfance dans un local adapté aux plus jeunes.
 - les 5-6 ans, quand à eux sont accueillis sur le site de l'école élémentaire Ferdinand Buisson.
- pendant les petites vacances scolaires, l'ensemble des enfants est accueilli, soit dans les locaux de l'école élémentaire F. Buisson soit sur le site des Bruges (se reporter au programme d'activités de la période concernée pour connaître le lieu d'accueil)

PRINCIPAUX OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En déclinaison des objectifs généraux retenus par la Commune dans le cadre du Projet Educatif, les objectifs propres au projet pédagogique sont les suivants :

1. **être à l'écoute** et **respecter** les besoins de tous et les envies de chacun,
2. **accompagner** les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie ; les guider dans tous les moments qui composent une journée, plutôt que de faire à leur place,
3. **développer** les capacités et les connaissances des enfants à travers des activités ludiques et récréatives (renouveler régulièrement le type d'activité proposé),
4. **favoriser** l'apprentissage de l'intégration au sein d'un groupe,
5. **laisser jouer** et **jouer** avec les enfants plutôt que de faire jouer,
6. **ouvrir** l'espace afin de découvrir de nouveaux horizons, « s'évader ».

BESOINS DES ENFANTS PRIS EN COMPTE DANS LE PROJET

- *Besoin de repères géographiques et temporels.*

Aménagement de l'espace et du temps de manière à favoriser le bien être des enfants.

- *Besoin de mouvement et de repos.*

Alternance de moments dynamiques et de temps calmes (sieste proposée pour les plus jeunes), d'activités se déroulant à l'intérieur et d'autres à l'extérieur.

- *Besoin de variété dans les activités.*

Enchaînement d'activités de genres et de contenus différents.

- *Besoin d'autonomie.*

Les enfants ont la possibilité de choisir leurs activités.

Ils peuvent également décider de l'aménagement de certains temps de vie quotidienne (ex du temps calme : sieste ou pas sieste pour les plus grands).

- *Besoin d'isolement*

Aménagement des coins permanents permettant à l'enfant de s'isoler à tout moment de la journée quand il le désire.

ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITES ET DE VIE QUOTIDIENNE

Une journée à l'Accueil de Loisirs se définit par un enchaînement de temps de vie quotidienne et de temps d'activités libres, surveillées ou dirigées.

Ainsi, sans tomber dans le piège de journées monotones toutes construites de façon identique, des rituels s'intègrent dans une journée aux rythmes réguliers.

Ces rituels doivent permettre à l'enfant de trouver et de garder aisément ses repères sur toutes les journées passées à l'Accueil de Loisirs.

Chaque personne dans l'équipe a un rôle bien défini, identifié par les parents et les enfants afin que celle-ci soit un interlocuteur approprié.

En général, une seule et même personne est chargée de l'accueil des enfants et de leur départ. Cela permet de créer plus facilement le lien avec la famille et l'enfant, en personnalisant la relation et ce, afin d'éviter l'anonymat de la structure collective.

Quels que soient la période et le lieu d'accueil des enfants, les « rituels » sont, sur une journée type, définis comme suit :

- petit déjeuner proposé aux enfants de 9h00 à 9h30 ;
- déjeuner de 12h à 13h ;
- temps calme ou sieste de 13h00 jusqu'au début des activités de l'après-midi ;
- goûter de 16h00 à 16h30 ;
- départ à partir de 16h30.

La nature des activités quant à elle varie d'une journée à l'autre mais ces activités se déroulent toujours aux mêmes moments de la journée.

Elles sont encadrées par les animateurs (trices) le matin entre 10h00 et 11h30 et les après-midi de 14h30 à 16h.

Elles sont composées d'une variété et d'un enchaînement :

- d'activités collectives, semi collectives, individuelles ;
- d'activités libres, suggérées, dirigées ;
- d'activités exigeant des efforts de concentration et d'autres plus délassantes ;
- d'activités d'intérieur et d'extérieur.

Afin de proposer un ensemble construit et cohérent d'activités plutôt qu'une succession décousue de prestations, des thèmes d'activités ou tout au moins un fil conducteur sont déterminés pour une semaine en période de vacances scolaires ou pour un mois les mercredis en période scolaire.

Ces thèmes et leurs contenus sont négociés en réunions préparatoires précédents chaque séjour par l'ensemble des membres de l'équipe d'animation intervenant sur la période (directeur, adjoint de direction, animateurs(trices)).

Les thèmes sont retenus en fonction de l'actualité locale, régionale, culturelle, sportive, ... du moment ou plus généralement composés autour d'un sujet, d'une idée en rapport avec les désirs, les compétences des membres de l'équipe et prenant en compte les envies des enfants.

Un thème impliquant les enfants dans la vie de leur Commune (notamment les projets en partenariat avec un service interne ou une structure externe aux services municipaux) doit être exploité prioritairement par l'équipe d'animation.

Ce type d'activité doit permettre à chaque enfant, dès le plus jeune âge de s'approprier l'environnement dans lequel il évolue en devenant ainsi plus tard un véritable acteur responsable de ses choix.

PRESENTATION GENERALE DU FONCTIONNEMENT

1. Inscriptions

L'Accueil de Loisirs est ouvert les mercredis en période scolaire ainsi que toutes les journées des vacances scolaires (hors week-end et jours fériés).

Les réservations sont effectuées à l'aide des fiches.

Elles sont disponibles :

- auprès du directeur (bureau à la Maison de la famille et de la petite enfance),
- au Service Accueil de la Mairie de Feytiat,
- sur les trois lieux d'accueil des enfants,
- en téléchargeant le document sur le site internet de la Commune de Feytiat.

Afin de permettre à la Commune de mettre en place tous les moyens réglementaires et qualitatifs nécessaires au bon fonctionnement du service, deux types d'inscriptions sont mis en place :

- pour les mercredis (hors vacances scolaires), elles sont enregistrées prioritairement par trimestres.

Exceptionnellement, une facilité peut être offerte aux familles qui rencontrent des difficultés pour programmer un trimestre complet : les demandes d'inscription pourront être déposées le dernier mercredi pour le mois suivant.

- en période de vacances, les familles ont la possibilité d'inscrire les enfants les journées de leur choix dans le séjour choisi (hiver - printemps - été - automne - Noël) et d'après un programme d'activités établi par l'équipe.

Remarque : les demi-journées ne sont pas possibles pendant les séjours de vacances.

Dans les deux cas, les demandes d'inscriptions seront prises en compte après avoir été enregistrées par le Directeur de l'Accueil de Loisirs :

- une semaine au moins avant le séjour de l'enfant,
- prioritairement pour les enfants résidents ou scolarisés sur la commune,
- chronologiquement,
- dans la limite des places disponibles sur chacun des groupes.

2. Horaires d'accueil

L'accueil des enfants s'échelonne de 7h30 à 9h00 les matins et pour les mercredis, de 13h00 à 14h00 les après-midi. Le soir, le départ peut, en règle générale se faire à partir de 16h30.

Une garderie assurée par un animateur(trice) référent garantie la surveillance des enfants de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30.

Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation de 9h à 16h30, les temps d'activités proprement dit se déroulant de 10h00 à 11h30 et de 14h30 à 16h00.

3. Encadrement : Personnel pédagogique - Personnel technique

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• L'équipe pédagogique est composée : |
|---|

- d'un animateur ou une animatrice référent(e) par groupe d'âge (3-4 ans et 5-6 ans) ;
- d'un animateur, d'une animatrice titulaire du BAFA ou d'un diplôme équivalent pour 8 enfants présents maximum.

Afin d'optimiser la qualité de l'animation et d'assurer au mieux la sécurité des enfants, l'ensemble du personnel possède une qualification particulière pour l'encadrement de la petite enfance (BAFA avec approfondissement petite enfance, CAP petite enfance, ...).

De plus, une personne de l'encadrement (au moins) est titulaire d'un diplôme de secourisme (PSE1, PSE2, ...) . Cette dernière assure le rôle d'Assistant Sanitaire auprès des enfants en ayant à sa charge le soins des « petits bobos », le suivi des traitements médicaux le cas échéant.

Elle répertorie les allergies et vérifie les contre-indications à certaines activités.

En l'absence du Directeur, l'Assistant Sanitaire est donc un interlocuteur privilégié auprès des parents concernant tous les éventuels problèmes sanitaires et médicaux de leurs enfants.

- L'équipe technique est composée :

D'agents de la Commune appartenant aux services Entretien des Locaux, Restauration Scolaire, Bâtiment-Voirie ou Espaces Verts qui interviennent :

■ quotidiennement :

- pour la préparation et le service des repas,
- pour l'entretien des locaux ;

■ ponctuellement :

- pour le transport en car des enfants les jours d'activités extérieures,
- pour l'entretien et la réparation des installations, des espaces extérieurs, des locaux et des équipements,
- dans le cadre de projets en partenariat.

4. Descriptif du cadre de vie

L'espace intérieur sur les trois sites d'accueil est spécialement aménagé de manière à accueillir des enfants d'âge maternel en toute sécurité et dans le cadre d'activités de loisirs.

Les mercredis et à certaines périodes de vacances, les locaux utilisés étant communs à l'école et aux garderies périscolaires, un effort particulier est prévu dans la mise en place d'aménagements provisoires spécifiques afin de permettre aux enfants de bien faire la différence entre le temps scolaire, le temps de garderie (en semaine) et les temps d'accueil de loisirs.

Ainsi, l'Accueil de Loisirs dispose pour chacun des lieux d'accueil :

- plusieurs salles d'activités polyvalentes permettant la pratique de nombreux jeux et activités,
- d'une salle de repos pouvant accueillir une quinzaine d'enfants parmi les plus jeunes lors des "petites siestes",
- un « coin cuisine » pour la préparation des goûters, des petits déjeuners et des « ateliers pâtisseries » avec les enfants,
- de sanitaires adaptés,
- d'armoires et d'étagères de rangement contenant le matériel et le stock de matériaux utiles à la réalisation des activités d'intérieur et d'extérieur.

Des coins modulables (jeux - déguisements - dessin - lecture et contes - repos sont disponibles à tous moments de la journée pour les enfants désirant s'isoler quelques instants du reste du groupe.

L'espace extérieur avec ses nombreux terrains et accessoires de jeux, offre aux enfants un "terrain d'envol" leur permettant d'explorer, de se dépenser et de jouer librement.

COMMUNICATION EXTERNE ET INTERNE

Afin de développer au maximum les contacts avec les familles, les partenaires, et de répondre à toutes leurs interrogations, tous les moyens de communication sont mis en œuvre.

Ainsi, en dehors des rapports quotidiens du début et de la fin de journée, des rencontres parents-équipes peuvent être programmées. Ces rencontres peuvent être envisagées d'une manière solennelle (réunions de présentation d'un projet particulier) ou plus récréative (invitation ou demande d'implication dans le cadre d'un spectacle de fin de séjour ou d'une activité particulière).

La diffusion régulière des informations liées à la vie de la structure, par le biais de supports papier ou numériques doivent aussi faciliter la diffusion de l'information.

Les programmes d'activités sont édités et diffusés aux familles pour chaque séjour et toutes les informations concernant la vie de l'Accueil de Loisirs affichées de manière permanente à l'entrée des locaux.

Des échanges permanents entre les différentes sections de l'Accueil de Loisirs (3-4 ans, 5-6 ans, 6-11 ans) mais aussi entre Accueil de Loisirs, par le biais de projets communs ou d'actions partagées, sont programmés régulièrement afin de faciliter l'ouverture des enfants sur le monde extérieur.

En conclusion, le projet pédagogique est conçu de manière à favoriser l'intégration et l'épanouissement individuel de chaque enfant dans le groupe.

Il doit permettre à l'enfant d'être conduit pas à pas vers l'apprentissage de l'autonomie, en apprenant à devenir un citoyen pour demain.

Enfin, les contacts et la qualité des relations entre toutes les personnes doivent représenter le meilleur gage de réussite de l'Accueil de Loisirs.

Fabrice COMES - Directeur de l'Accueil de Loisirs Représentant l'équipe pédagogique
--